

Fourniture de petits matériels de bureau *Accord-cadre de fournitures n°F2612-01*

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure formalisée de l'appel d'offres

Pli à remettre avant le vendredi 13 novembre 2026 à 12h00

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la fourniture et la livraison de petits matériels de bureau.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

L'accord-cadre n'est pas alloti

2.2 Date et délais des prestations

La date prévisionnelle de commencement est fixée à novembre 2026. Le contrat débutera effectivement à partir de sa notification. Il est conclu pour un an, reconductible trois fois pour la même période.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres (procédure ouverte), en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes sont autorisées, mais le candidat doit également répondre à la solution de base. Les éléments faisant l'objet d'une variante doivent être en accord avec les besoins découlant des pièces techniques et ne peuvent modifier les conditions générales d'achat.

3.3 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis, le nombre de jour comprend le jour de remis des plis.

3.1 Condition particulière d'exécution : clauses sociales

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, il est prévu d'insérer une clause sociale pour certains lots.

Le nombre minimum d'heures d'insertion est fixé à 70 heures annuelles.

4. Réponse des entreprises

4.1 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

4.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **vendredi 13 novembre 2026 à 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ☐ Le contrat
- ☐ Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- ☐ Le bordereau des prix unitaires
- ☐ Le détail quantitatif estimatif (au format Excel ou équivalent)
- ☐ Un mémoire technique décrivant notamment les modalités de commandes, de livraison et les véhicules utilisés, ainsi que la part des produits proposés titulaires d'écolabels ;

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

L'offre choisie est celle présentant le meilleur rapport qualité/prix. Ce dernier est pondéré de la façon suivante :

- Qualité (50 %)
- Prix (30 %)
- Délai de livraison (10%)
- Valeur environnementale de l'offre (10 %) appréciée au regard :
 - de la part de produits titulaires de l'écolabel européen ou tout autre écolabel équivalent
 - de la performance environnementale des moyens de transport mobilisés pour l'exécution des prestations de transport de marchandises, au regard des émissions de gaz à effet de serre.

Le critère Prix (30 %) correspond au montant indiqué dans le détail quantitatif estimatif.

Le critère Qualité (50 %) est apprécié en fonction des différents échantillons fournis.
Le critère Délai (20 %) correspond au délai indiqué à l'article B du contrat.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère dont le rang de pondération est le plus élevé.

5.3 Négociation

La collectivité attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. Il n'y aura aucune négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

7. Remise d'échantillons

Afin de juger de la qualité des produits, le candidat livrera à l'appui de son offre et avant la date limite de remise des offres, la série d'échantillons ci-dessous :

Produit	Quantité
PAPIER RECYCLE A4 BLANC 80 gr - CIE 160	Cinq feuilles
PAPIER A4 BLANC 100 gr - Normes ISO 9706-1999/ISO11798-1997	Cinq feuilles
ENVELOPPE C5 - BLANCHE - 90 Gr - BANDE SILICONEE AVEC FENETRE F45X100	Deux enveloppes
SURLIGNEUR ENCRE LIQUIDE - POINTE BISEAUTE - JAUNE	Un surligneur
MARQUEUR PERMANENT MULTIUSAGE - POINTE BISEAUTE - NOIR	Un marqueur
NOTES REPOSITIONNABLES RECYCLE 76X76 JAUNE	Un bloc
RUBAN ADHESIF PERMANENT FINI MAT - TYPE 810	Un rouleau
CHEM 3 RABATS ELAST - 5/10e 32X24	Une chemise
PAQUET 250 S-CHEMISES 60G 31X22	Trois sous chemises
POCHETTES PERFOREES CRISTAL 8/100e	Trois pochettes

Les fournitures ci-dessus ne représentant pas un investissement significatif pour les candidats, la remise d'échantillons ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Ils devront être envoyés ou déposés au siège de la CCPBS (17, rue Raymonde Folgoas Guillou, 29120 PONT-L'ABBE) avant la date et heure de remise des offres mentionnées au présent règlement de consultation. La mention « NE PAS OUVRIR – Echantillons – Fourniture de petits matériels de bureau » devra être lisiblement indiquée sur les différents colis ainsi que la raison sociale du fournisseur.

Les caractéristiques des échantillons devront être identiques aux fournitures proposées ensuite à la collectivité, celle-ci se réservant le droit d'effectuer une vérification.

ATTENTION : l'absence d'échantillons entraînera la non-conformité de l'offre.

Les échantillons étant destinés à être utilisés dans le cadre de tests, ils ne pourront être restitués à l'issue de la consultation.